**CCAS DE**

**LE REVEST LES EAUX**



Place Jean Jaurès 83200 (VAR)

 04.94.98.19.90

 04.94.98.19.99

# Un concept donnant-donnant

Le permis de conduire constitue aujourd’hui un atout incontestable pour l’emploi ou la formation des jeunes ou tout simplement pour acquérir une certaine indépendance. En effet, l’obtention du permis de conduire est un point d’étape incontournable sur la longue route qui mène à

l’autonomie.

Mais le passage de cet examen représente un gros investissement financier.

Pour favoriser l’accès des jeunes au permis de conduire, le CCAS du Revest-les-Eaux met en place le dispositif de la ≪ bourse au permis de conduire ≫.

Ce « Permis citoyen » doit respecter certaines étapes (explicitées ci-après) et est attribué selon les modalités techniques et financières suivantes :

* Les jeunes de la ville du Revest-les-Eaux, âgés de 15 à 25 ans, souhaitant bénéficier de cette bourse au permis de conduire automobile, rempliront un dossier de candidature dans lequel ils expliciteront précisément leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle, leurs motivations pour l’obtention du permis de

conduire, ainsi que leurs propositions d’actions ou d’activités

humanitaire ou sociale qu’ils s’engagent à mener en contrepartie de l’obtention de la bourse au permis de conduire.

* Les jeunes, dans « le dossier de candidature », doivent s’engager un nombre défini d’heures au sein d’une ou de plusieurs associations

partenaires ou d’un service municipal (20-30-40 ou 50 heures).

* Ce dispositif est un concept gagnant-gagnant : Le jeune, outre

d’acquérir une expérience à valoriser dans son CV, recevra une aide pour le financement de son permis de conduire. Le monde associatif récupère des volontaires motivés. L’auto-école reçoit de nouveaux clients et se fait connaître sur le village. Et enfin, le CCAS du Revest-les-Eaux, outre le fait d’apporter une aide financière

concrète permettant l’autonomie de sa jeunesse, transmet certaines valeurs citoyennes à sa jeunesse (respect des autres et de l’environnement, solidarité entre les générations...).

* La participation est de 10€ par heure, la limite de l’aide étant plafonnée à 500 €, soit 50h d’activité au service de

l’Intérêt Général.

* Cette bourse sera versée directement à l’auto- école partenaire « l’auto-école La Rouge et Noire » située à Toulon. Une convention a été passée entre la Commune et l’auto-école partenaire. La commune versera la somme convenue directement à l’auto-école APRES les heures de bénévolat dues et APRES l’obtention du Code.



 **CCAS DE**

**LE REVEST LES EAUX**

Place Jean Jaurès 83200 (VAR)

 04.94.98.19.90

 04.94.98.19.99

# Dossier de candidature

**« Bourse au Permis de conduire »**

## Bénéficiaire

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Date de Naissance :

Lieu de Naissance :

## Situation familiale

□ Célibataire □ Marié

## Situation Sociale

### Condition de logement :

**PHOTO**

* PACSE

□ Autonome □ Chez les parents □ En foyer Autres :

### Ressources :

* + Familiales □ Personnelles □ Conjoint
* Autres :

### Situation scolaire :

* + Lycéen □ Etudiant Niveau et lieu d’étude :

### Situation professionnelle :

* Salarie depuis :

Type d’emploi :

OU

* Demandeur d’emploi □ Apprentissage

□ Formation professionnelle

## Motif de la demande

- Explique en quelques lignes ta motivation et quelles sont les raisons pour lesquelles tu as besoin d’obtenir le permis de conduire.

…………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………

## Nombre d’heures dont tu t’engages à réaliser (10€ l’heure) :

□ 20 HEURES □ 30 HEURES □ 40 HEURES □50 HEURES

**Propositions des contreparties** (Actions Citoyennes) :le candidat peut effectuer ses heures d’engagement dans une association dont le siège social et ou l’activité est située sur le territoire de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Possibilité de s’investir dans une seule ou dans différentes associations pour remplir son quota d’heures dues (par exemple pour 20h : 10h avec les jardins du Revest, 10h avec le CCFF).

La commission prendra en compte tes préférences, néanmoins elle se réserve le droit d’imposer un investissement dans telle ou telle association en fonction du calendrier.

**Informations complémentaires** (Merci d’indiquer tes disponibilités et tes propositions quant à l’organisation de tes actions citoyennes : combien d’heures dans telle ou telle association, pendant quelle période….)

…………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………… **Documents à joindre obligatoirement au « dossier de candidature » dûment rempli :**

* Les photocopies des pièces suivantes :
* Copie carte d’identité
* Dernière quittance de loyer ou certificat d’hébergement
* Contrat de travail ou carte d’étudiant
* Une photo d’identité récente

Dossier de candidature à déposer en Mairie au service social (CCAS) ou par voie postale : Service social, « permis citoyen », Mairie du Revest-les- Eaux, place Jean Jaurès 83200 le Revest-les-Eaux.

Date de dépôt du dossier (à renseigner obligatoirement): Signature du demandeur\* avec la mention « lu et approuvé » :

\* Les signataires déclarent avoir pris connaissance de l’ensemble des engagements liées à la candidature pour obtenir une ≪ Bourse au Permis de conduire ≫. Ces engagements sont clairement établis dans le dossier

« Un concept donnant-donnant » qui a été approuvé par les deux parties lors de la présente signature.

